

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°127

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 20H30 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE

Monsieur Salah CHIBAH

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Marc RUER

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Finances/Service PPI Etudes Financières et Dette

OBJET : Révision des conventions de mutualisation entre la Ville d'Aubervilliers et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permettant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et villes membres d'organiser des mises à disposition de biens et de services ;

Vu l'article L5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi 2016-1917 du 29 décembre 2016, précisant les contours des conventions de mise à disposition des services entre les EPCI et les villes membres ;

Vu les articles L2121-20 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, précisant que les communes ou l'EPCI peuvent mettre à disposition des biens dont elles sont propriétaires ou qu'elles gèrent à disposition d'une autre collectivité dès lors que cette mise à disposition est compatible avec l'affectation de ces biens ;

Vu les projets de conventions ;

Considérant l'intérêt à fluidifier la gestion des mutualisations entre la Ville d'Aubervilliers et l'EPT Plaine Commune ;

Considérant que les équilibres financiers entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial de Plaine Commune sont préservés ;

Considérant qu'au terme de ces mutualisations, la Ville doit à Plaine Commune 133 871€ par an à régler à travers la modulation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) ;

Considérant que cette somme pourra être révisée chaque année selon le coefficient de revalorisation forfaitaire du FCCT, et en cas de modification substantielle du périmètre des mutualisations ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

AUTORISE la Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune ainsi que la convention de mise à disposition de services entre la Ville d'Aubervilliers et l'EPT Plaine Commune, telles qu'annexées à la présente délibération.

Reçu en préfecture le : 10/07/19

Publié le : 10/07/19

Certifiée exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

